

COMMISSIONS D'AGRÉATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Table des Matières

Soins Intensifs	p. 2
Cardiologie.....	p. 3
Chirurgie	p. 4
Pneumologie.....	p. 5
Neurologie	p. 6
Neurochirurgie	p. 7
Urologie	p. 8
Oto-rhino-laryngologie	p. 9
Radiothérapie-oncologie	p. 10
Anatomie pathologique.....	p. 11
Chirurgie orthopédique	p. 13
Stomatologie.....	p. 14
Gastro-entérologie.....	p. 15
Gynécologie-obstétrique	p. 16
Médecine interne	p. 18
Médecine nucléaire.....	p. 19
Médecine physique et réadaptation	p. 20
Ophthalmologie.....	p. 21
Psychiatrie.....	p. 23
Anesthésie-réanimation	p. 25
Biologie clinique.....	p. 27
Pédiatrie	p. 28
Chirurgie plastique	p. 29
Radiodiagnostic	p. 30
Rhumatologie.....	p. 31
Gériatrie	p. 32
Réadaptation fonctionnelle.....	p. 33
Gestion de données de santé	p. 34
Médecine d'urgence	p. 35
Médecine d'assurance et expertise médicale	p. 37

SOINS INTENSIFS

Arrêté ministériel du 27 juin 2007 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes, porteurs du titre particulier de médecin spécialiste en soins intensifs (Moniteur belge du 05.07.2007)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans **en qualité de membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Soins intensifs**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DIVE, Alain, Dave;
Dr LATERRE, Pierre-François, Bruxelles;
Dr BIARENT, Dominique, Uccle;
Dr VINCENT, Jean-Louis, Uccle;
Dr DAMAS, Pierre, Trooz;
Dr LAMBERMONT, Bernard, Beaufays.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE MEULDER, Alain, Namur;
Dr GADISSEUX, Philippe, Moucron;
Dr GENARD, Michel, Obourg;
Dr MIESSE, Christian, Gerpennes;
Dr NEUBERG, Didier, Libramont;
Dr BISTON, Patrick, Gembloux.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans **en qualité de membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Soins intensifs** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr FERDINANDE, Patrick, Leuven;
Dr WILMER, Alexander, Kraainem;
Dr DECRUYENAERE, Johan, Gent;
Dr DE JAEGER, Annick, Gent;
Dr BOSSAERT, Leo, Boechout;
Dr JORENS, Philippe, Aartselaar;
Dr HUYGHENS, Luc, Idegem;
Dr DE REGT, Jouke, Antwerpen.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOURGEOIS, Marc, Sijsele;
Dr DE JONGH, Rafaël, Genk;
Dr GOUWY, Stefaan, Torhout;
Dr LORMANS, Pieter, Hoogdele;
Dr VAN ASSCHE, Aimé, Hasselt;
Dr WAETS Peter, Ranst;
Dr VANDEWOUDE, Koenraad, Gent;
Dr RAEMAEEKERS, Jan, Temse.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 15 juin 2007.

Bruxelles, le 27 juin 2007.

R. DEMOTTE

CARDIOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en cardiologie (Moniteur belge du 13.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Cardiologie:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr SCHRODER Erwin, Wepion;
Dr VANOVERSCHELDE Jean-Louis, Wezembeek-Oppem;
Dr DECOODT Pierre, Groot-Bijgaarden;
Dr VANDENBOSSCHE Jean-Luc, Linkebeek;
Dr LEGRAND Victor, Theux;
Dr PIERARD Luc, Angleur.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CASTADOT Marc, Bruxelles;
Dr DE GROOTE Thierry, Braine l'Alleud;
Dr DEWIT Brigitte, Bruxelles;
Dr EWALENKO Mariane, Bruxelles;
Dr HENRY Philippe, Namur;
Dr WAUTERS Thierry, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Cardiologie :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HERREGODTS Marie, Leuven;
Dr VAN DE WERF Frans, Winksele;
Dr DE PAUW Michel, Deurle;
Dr GILLEBERT Thierry, Sint-Martens-Latem;
Dr CONRAADS Viviane, Turnhout;
Dr VRINTS Christiaan, Brasschaat;
Dr DE WILDE Philippe, Deurne;
Dr SCHOORS Danny, Mechelen.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BENIT Edouard, Beverst;
Dr VANERMEN Godelieve, Kalmthout;
Dr ANDRIES Eric, Moorsel;
Dr GOETHALS Peter, Sterrebeek;
Dr MISSAULT Luc, Sint-Martens-Latem;
Dr VAN DEN BRANDEN Frank, Deurne;
Dr VROLIX Mathias, Genk;
Dr RENDERS Bruno, Merksplas.

Nomination de deux membres - Par arrêté ministériel du 24 octobre 2006, le docteur Vanermen, Godelieve, de Kalmthout et docteur Andries, Eric, de Moorsel, agréé comme médecin spécialiste en cardiologie sont nommés membres de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en cardiologie, sur la proposition de leur association professionnelle, en remplacement du docteur De Biscop, Sophie, et docteur Geukens, Robert, dont ils achèveront le mandat. Cet arrêté entre en vigueur le 20 octobre 2006. (Moniteur belge du 16 novembre 2006)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

CHIRURGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en chirurgie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Chirurgie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DETRY Roger, Bruxelles;
Dr NOIRHOMME Philippe, Bruxelles;
Dr ANTOINE Martine, Bruxelles;
Dr GELIN Michel, Waterloo;
Dr HONORE Pierre, Liège;
Dr VAN DAMME Hendrick, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr JORIS Marc, Manage;
Dr MANSVELT Baudouin, Saint-Vaast;
Dr MENDES DA COSTA Pierre, Bruxelles;
Dr NAVEZ Benoit, Gerpennes;
Dr VAN VYVE Etienne, Overijse;
Dr WEERTS Joseph, Liège.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 5 mars 2007, le docteur Van Damme, Hendrick, de Liège, agréé comme médecin spécialiste en chirurgie et accouchements, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en chirurgie, sur la proposition de faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du docteur Meurisse, Michel, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 2 mars 2007. (Moniteur belge du 27 mars 2007)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Chirurgie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr CHRISTIAENS Marie, Heverlee;
Dr PENNINGCKX Freddy, Bertem;
Dr De HEMPTINNE Bernard, Bruxelles;
Dr KERREMANS Ilse, Gent;
Dr RODRIGUS Inez, Antwerpen;
Dr VANEERDEWEG Wouter, Rumst;
Dr DELVAUX Georges, Willesele;
Dr VAN DEN BRANDE Pierre, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CARDOEN Lieven, Roeselare;
Dr DEVRIENDT Dirk, Kortrijk;
Dr GYS Tobie, Geel;
Dr HUYGHE Marcus, Edegem;
Dr JADOUL Dominique, Sint-Niklaas;
Dr SWINNEN Floribert, Oostduinkerke;
Dr VANDER VELPEN Griet, Alken;
Dr VANDERVEKEN Marc, Antwerpen.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

PNEUMOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la chambre d'expression française de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en pneumologie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Pneumologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. DELAUNOIS, Luc, Profondeville;
Dr. RODENSTEIN, Daniel, Bruxelles;
Dr. DE VUYST, Paul, Dilbeek;
Dr. SERGYSELS, Roger, Bruxelles;
Dr. LOUIS, Renaud, Anthisnes;
Dr. QUAEDVLIEG, Valérie, Bonnelles.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. BAUGNEE, Paul-Emile, Mettet;
Dr. D'ODEMONT, Jean-Paul, Mons;
Dr. FABIOCCHI, Osvaldo, Auvelais;
Dr. HANARD, Thierry, Mons;
Dr. RAMAUT, Michèle, Montegnée;
Dr. RAVEZ, Pol, Bouvignies.

Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en pneumologie (Moniteur belge du 27.09.2007)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Pneumologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. BUYSE, Bertien, Hoogdele;
Dr. DECRAMER, Marc, Pellenberg;
Dr. JOOS, Guy, Nazareth;
Dr. PEVERNAGIE, Dirk, Sint-Kruis;
Dr. GERMONPRE, Paul, Edegem;
Dr. VINTS, Anne-Marie, Aartselaar;
Dr. MEYSMAN, Marc, Oudenaarde;
Dr. VINCKEN, Walter, Haacht.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. DEMAN, Rene, Kortrijk;
Dr. DEWISPELAERE, Bruno, Turnhout;
Dr. GALDERMANS, Daniella, Aartselaar;
Dr. JADOUL, Patrick, Hasselt;
Dr. RINGOET, Veerle, Wingene;
Dr. VAN RENTERGHEM, Dirk, Sijsele;
Dr. VERHAERT, Jan, Genk;
Dr. IMPENS, Nicole, Sint-Katharina-Lombeek.

Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

NEUROLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en neurologie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. LALOUX, Patrice, Wépion;
Dr. SINDIC, Christian, Wezembeek-Oppem;
Dr. SEELDRAYERS, Pierrette, Seneffe;
Dr. VAN NECHEL, Christian, Ohain;
Dr. MOONEN, Gustave, Herve;
Dr. SADZOT, Bernard, Beaufays.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. BOUCQUEY, Dominique, Brussel;
Dr. BOUTON, Robin, Mons;
Dr. DUPUIS, Michel, Grez-Doiceau;
Dr. GERARD, Jean-Marie, Mons;
Dr. JACOB, Bruno, Mouscron;
Dr. IVANOIU, Adrian-Ion, Namur.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. ROBBRECHT, Wim, Kuntich;
Dr. THIJS, Vincent, Kortenberg;
Dr. BOON, Paul, Gent;
Dr. CREVITS, Luc, Gent;
Dr. CRAS, Patrick, Antwerpen;
Dr. DE DEYN, Peter, Antwerpen;
Dr. DE MEIRLEIR, Linda, Dilbeek;
Dr. EBINGER, Guy, Anderlecht.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. DE VOOGHT, Henri, Sint-Truiden;
Dr. JADOUL, Christina, Sint-Gillis-Waas;
Dr. LIESSENS, Jean-Luc, Antwerpen;
Dr. OTTE, Georges, Deurle;
Dr. SIEBEN, Guido, Gent;
Dr. STRAUVEN, Theophiel, Berchem;
Dr. VANTOMME, Mia, Heusden;
Dr. HAUMAN, Henri, Putte.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

NEUROCHIRURGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en neurochirurgie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurochirurgie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr GILLIARD Claude, Dave;
Dr RAFTOPOULOS Christian, Bruxelles;
Dr LEFRANC Florence, Bruxelles;
Dr LEVIVIER Marc, Waterloo;
Dr DUBUISSON Annie, Angleur;
Dr MARTIN Didier, Tilff.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BORN Jacques, Saint-Remy;
Dr FRANSEN Patrick, Bruxelles;
Dr MILBOUW Germain, Vezin;
Dr MOUCHAMPS Micheline, Herstal;
Dr THYS Myriam, Mont-sur-Marchienne;
Dr THYS Paul, Loverval.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurochirurgie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr GOFFIN Jan, Herent;
Dr VAN LOON Joannes, Landen;
Dr CAEMAERT Jacques, Zwijnaarde;
Dr VAN ROOST Dirk, Sint-Martens-Latem;
Dr. DE MULDER Gert, Boechout;
Dr DE RIDDER Dirk, Zelzate;
Dr CHASKIS Cristo, Beersel;
Dr. D'HAENS Jean, Zellik.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BERGHMANS Dirk, Berchem;
Dr D'HAEN Bob, Temse;
Dr DEBOIS Valere, Leuven;
Dr DUA Guido, Kontich;
Dr PUT Theopiel, Genk;
Dr VAN HAVENBERGH Tony, Schoten;
Dr WEYNS Frank, Genk;
Dr VAN DEN BRANDE Els, Borsbeek.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

UROLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en Urologie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Urologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr LORGE, Francis, Namur;
Dr VAN CANGH, Paul, Braine-l'Alleud;
Dr SCHULMAN, Claude, Bruxelles;
Dr WESPES, Eric, Bruxelles;
Dr ANDRIANNE, Robert, Herve;
Dr WALTREGNY, David, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ASSENMACHER, Christophe, Bruxelles;
Dr DUSART, Yves, Ben-Ahin;
Dr D'UDEKEM D'ACCOZ, François, Namur;
Dr HUBLET, Daniel, Bruxelles;
Dr MASSART, Jean-Pierre, Liège;
Dr PONTUS, Thierry, Floreffe.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 août 2008, le docteur Dusart, Yves, Ben-Ahin, agréé comme médecin spécialiste en urologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Chevalier Claude, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 août 2008 (Moniteur belge du 03.09.2008)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Urologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DE RIDDER, Dirk, Leuven;
Dr VAN POPPEL, Hendrik, Leuven;
Dr OOSTERLINCK, Willem, Sint-Denijs-Westrem;
Dr VERBAEYS, Antony, Sint-Martens-Latem;
Dr GENTENS, Paul, Borsbeek;
Dr WYNDAELE, Jean-Jacques, Brasschaat;
Dr BRAECKMAN, Johan, Aalst;
Dr KEUPPENS, Franciscus, Gent.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ACKAERT, Koenraad, Turnhout;
Dr BILLIET, Ignace, Kortrijk;
Dr CARPENTIER, Paul, Moorsel;
Dr CLAES, Hubert, Leuven;
Dr RENDERS, Guido, Afsnee;
Dr VAN OYEN, Peter, Brugge;
Dr VAN RENTERGHEM, Koenraad, Zonhoven;
Dr GOVAERTS, Johan, Edegem.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression française de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en O.R.L. (Moniteur belge du 22.09.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en O.R.L.**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BERTRAND Bernard, Namur;
Dr GERSDORFF Michel, Bruxelles;
Dr HASSID Sergio, Bruxelles;
Dr MANSBACH Anne-Laure, Bruxelles;
Dr FINCK Camille, Fleurus;
Dr LEFEBVRE Philippe, Embourg.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BONIVER Raymond, Verviers;
Dr GASMANNE Paul, Charleroi;
Dr GELIN Pierre, Plainevaux;
Dr LEVIE Patrick, Wemmel;
Dr MILLET Benoite, Bruxelles;
Dr ROBILLARD Thibert, Namur I.

Arrêté ministériel du 28 août 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en O.R.L. (Moniteur belge du 19.10.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en O.R.L.**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DEBRUYNE Frans, Heverlee;
Dr JORISSEN Mark, Huldenberg;
Dr DHOOGHE Ingeborg, Heusden;
Dr WATELET Jean-Baptiste, Nazareth;
Dr BOUDEWYNS An, Duffel;
Dr VAN DE HEYNING Paul, s'-Gravenwezel;
Dr CLEMENT Peter, Zellik;
Dr GORDTS Frans, Asse.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DELSUPEHE Kathelijne, Roeselare;
Dr JACOBS Rafael, Mariekerke;
Dr LEMKENS Peter, Genk;
Dr SOMERS Thomas, Sint-Katelijne-Waver;
Dr VERBIST Marijke, Sint-Joris-Winge;
Dr VERBRAKEN Xavier, Sint-Truiden;
Dr VIDTS Godelieve, Berchem;
Dr VERFAILLIE Jan, Roeselare.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

RADIOTHÉRAPIE - ONCOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en radiothérapie oncologie **(Moniteur belge du 27.09.2006)**

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Radiothérapie-oncologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr RENARD, Laurette, Rixensart;
Dr SCALLIET, Pierre, Grez-Doiceau;
Dr NGUYEN, Thi-Hien, Jette;
Dr VAN HOUTTE, Paul, Bruxelles;
Dr DEJARDIN, Marie-Thérèse, Anthistes;
Dr DENEUFBOURG, Jean-Marie, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BEAUVOIS, Sylvie, Bruxelles;
Dr BRYNAERT, Jean-Jacques, Marcinelle;
Dr BURETTE, Richard, Braine-l'Alleud;
Dr GILSOUL, Françoise, Couvin;
Dr MAISIN, Fabienne, Namur;
Dr VANDERICK, Jean, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Radiothérapie-oncologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HAUSTERMANS, Karin, Tildonk;
Dr VAN DEN BOGAERT, Walter, Beauvechain;
Dr BRAEMS, Sabine, Brugge;
Dr DE NEVE, Wilfried, Opwijk;
Dr DE POOTER, Christel, Edegem;
Dr VAN DEN WEYGAERT, Danielle, Antwerpen;
Dr STORME, Guy, Drongen;
Dr VAN DEN BERGE, Dirk, Bruxelles.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BROSENS, Marc, Hasselt;
Dr DEBECKER, Marina, Boortmeerbeek;
Dr LAMBRECHT, Antoon, Kortrijk;
Dr MEKEIRELE, Marc, Roeselare;
Dr RUTTEN, Jacques, Turnhout;
Dr STAELENS, Yves, Genk;
Dr VANUYTSEL, Lucien, Roeselare;
Dr BULENS, Paul, Herk-de-Stad.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en anatomie pathologique (Moniteur belge du 27.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Anatomie pathologique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr COSYNS, Jean-Pierre, Wezembeek-Oppem;

Dr RAHIER, Jacques, Assesse;

Dr SALMON, Isabelle, Bruxelles;

Dr REMMELINK, Myriam, Rixensart;

Dr BONIVER, Jacques, Heusy;

Dr THIRY, Albert, Stembert.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CORNUT, Patricia, Mons;

Dr DEHOU, Marie-Françoise, Pepingen;

Dr JEGHERS, Claire, Verviers;

Dr LAKA ANCHUSTEGUI, Jose Antonia, Bruxelles;

Dr MESTDAGH, Carole, Bruxelles;

Dr VAN CRAYNEST, Marie-Paule, Ophain.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 22 avril 2008, le Dr Rimmelink, Myriam, Rixensart, agréé comme médecin spécialiste en anatomo-pathologie est nommée membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en anatomo-pathologie, sur la proposition de la faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du Dr Verhest, Alain, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 25 avril 2008. (Moniteur belge du 28.04.2008)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Anatomie pathologique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr MOERMAN, Philippe, Heverlee;

Dr VAN DAMME, Boudewijn, Lubbeek;

Dr PAUWELS, Patrick, Retie;

Dr PRAET, Marleen, Gent;

Dr BOGERS, Johannes, Boechout;

Dr VAN MARCK, Eric, Wilrijk;

Dr GOOSSENS, Annieta, Asse;

Dr MARICHAL, Miriam, Roosdaal.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CHARELS, Karina, Bornem;

Dr GOOVAERTS, Gerda, Mechelen;

Dr MAILLET, Bernard, Berchem;

Dr VAN EYKEN, Peter, Genk;

Dr CUVELIER, Claude, De Pinte;

Dr VERBEECK, Guy, Schoten;

Dr WILLEMS, Jan, Gent;

Dr BERGMANS, Guido, Tessenderlo.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 19 juillet 2007, le docteur Cuvelier, Claude, De Pinte, agréé comme médecin-spécialiste en anatomie pathologique est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins-spécialistes en anatomie

pathologique, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Vanneste, Alain, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 30 juillet 2007. (Moniteur belge du 11.10.2007)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 avril 2008, le docteur Bogers, Johannes, Boechout, agréé comme médecin spécialiste en anatomo-pathologie est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en anatomo-pathologie, sur la proposition de la faculté de médecine de l'"Universiteit Antwerpen", en remplacement du docteur De Raeve, Hendrik, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 25 avril 2008. (Monituer belge du 06.05.2008)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE

Arrêté ministériel du 28 août 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en chirurgie orthopédique **(Moniteur belge du 19.10.2006)**

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Chirurgie orthopédique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DELLOYE Christian, Wezembeek-Oppem;
Dr LEGAYE Jean, Gesves;
Dr DELINCE Philippe, Lasne;
Dr HINSENKAMP Maurice, Bruxelles;
Dr GILLET Philippe, Neuville-en-Condroz;
Dr MAGOTTEAUX Jacques, Saint-Pierre.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ALLINGTON Nanni, Rocourt;
Dr EL BANNA Sabri Ali, Montigny-le-Tilleul;
Dr LAMBERT Jean, Asquillies;
Dr LOKIETEK Wladyslaw, Court-Saint-Etienne;
Dr MUNTING Everard, Biez;
Dr SZPALSKI Marek, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Chirurgie orthopédique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr FABRY Guido, Sint-Truiden;
Dr MOLENAERS Guy, Riemst;
Dr BURSSSENS Peter, Gent;
Dr VERDONK Rene, Gent;
Dr SOMVILLE Johan, Hever;
Dr VAN GESTEL Jozef, Reet(Rumst);
Dr CASTELEYN Pierre, Dilbeek;
Dr DE BOECK Hugo, Erpe-Mere.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BAETEN Yolande, Bruxelles;
Dr DEREYMAEKER Greta, Oud-Heverlee;
Dr JESPERS Edouard, Hofstade;
Dr ROELS Joseph, Moerzeke;
Dr VAN DOOREN Jacques, Schilde;
Dr VANDEKERCKHOVE Bruno, Brugge;
Dr VICTOR Jan, Brugge;
Dr THIBAUT Robrecht, Ekeren.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 28 août 2006.

R. DEMOTTE

STOMATOLOGIE

Arrêté ministériel du 28 août 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en stomatologie (Moniteur belge du 19.10.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Stomatologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr MAHY Pierre, Bruxelles;
Dr REYCHLER Herve, Rixensart;
Dr DAELEMANS Philippe, Bruxelles;
Dr LOEB Isabelle, Zaventem;
Dr GILON Yves, Montigny-le-Tilleul.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DEROUX Yves, Waterloo;
Dr JOOSEN Etienne, Hofstade;
Dr KOVACS Balazs, Bruxelles;
Dr LEJUSTE Patrice, Wépion
Dr PEIFFER Andréa, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Stomatologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr LORRE Benedikte, Herent;
Dr SCHOENAERS Joseph, Bierbeek;
Dr BOURGOIS Franciscus, Horebeke;
Dr BROWAEYS Hilde, Kluisbergen;
Dr DOM Marc, Oostduinkerke;
Dr FOSSION Eric, Holsbeek;
Dr VAN DEN EYNDE Herman, Itterbeek;
Dr WACKENS Georges, Bruxelles.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE CLERCQ Calix, Knokke-Heist;
Dr LEGRAND Paul, Hechtel-Eksel;
Dr LENSSEN Hubert, Hasselt;
Dr MOMMAERTS Maurice, Sint-Martens-Latem;
Dr POLITIS Constantinus, Genk;
Dr SCHEPERS Serge, Genk;
Dr VERCRUYSSSE Herman, Wilrijk;
Dr VAN BUTSELE Benoni, Halle.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 28 août 2006.

R. DEMOTTE

GASTRO-ENTÉROLOGIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en gastro-entérologie (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Gastro-entérologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr GEUBEL Andre, Walhain;
Dr MELANGE Michel, Assesse;
Dr ADLER Michael, Bruxelles;
Dr DEVIERE Jacques, Genappe ;
Dr BELLAICHE Jacques, Liège ;
Dr GAST Pierrette, Esneux.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOURGEOIS Françoise, Libin;
Dr FONTAINE Fernand, Ans ;
Dr LAMMENS Pierre, Bruxelles ;
Dr LAMY Vincent, Charleroi ;
Dr LIENARD Jean-Claude, Bruxelles ;
Dr MEESSEN Jean-Pierre, Namur.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Gastro-entérologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr COREMANS Georges, Oud-Heverlee;
Dr NEVENS Frederik, Herent;
Dr COLLE Isabelle, Wetteren;
Dr DE VOS Martine, De Pinte;
Dr MICHIELSEN Peter, Schilde;
Dr PELCKMANS Paul, Brasschaat;
Dr REYNAERT Hendrik, Overijse ;
Dr URBAIN Daniel, Braine-l'Alleud.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOLLEN Jacky, Alken;
Dr CHRISTIAENS Paul, Keerbergen;
Dr COENENGRACHTS Jean-Louis, Hasselt;
Dr LEPOUTRE Luc, Erpe-Mere ;
Dr VAN HOOTEGEM Philippe, Brugge;
Dr VANDEWALLE Nicole, Overpelt;
Dr VANMOERKERKE Ignace, Hasselt;
Dr CALLENS Jos, Edegem.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

Arrêtés ministériels du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gynécologie-obstétrique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DONNEZ Jacques, Bruxelles;
Dr HUBINONT Corinne, Bruxelles;
Dr ENGLERT Yvon, Herne;
Dr L'HERMITE Marc, Bruxelles;
Dr FOIDART Jean-Michel, Trooz;
Dr KRIDELKA Frédéric, Embourg.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DENOO Xavier, Ocquier;
Dr GANDIBLEUX Marie-Françoise, Beersel;
Dr GILLES Georges, Marche-en-Fammene;
Dr HUMBLET Dominique, Visé;
Dr KRAM Isidore, Bruxelles;
Dr VERMEERSCH Arthur, Profondeville.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 9 juillet 2008, le docteur Kridelka, Frédéric, Embourg, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du docteur Gaspard Ulysse, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 6 juin 2008 (Moniteur belge 16.07.2008).

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 août 2008, le docteur Denoo, Xavier, Ocquier, agréé comme médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Fonze Victor, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 août 2008 (Moniteur belge 03.09.2008).

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gynécologie-obstétrique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HANSSENS Myriam, Bertem;
Dr VERGOTE Ignace, Lubbeek;
Dr DE SUTTER Petra, Oudenaarde;
Dr DHONT Marc, Merelbeke;
Dr JACQUEMYN Yves, Edegem;
Dr STEVENS Karolien, Hove;
Dr DEVROEY Paul, Aalst;
Dr FOULON Walter, Dilbeek.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE BAENE Luc, Jabbeke;
Dr DE ROP Carine, Sint-Niklaas;
Dr DEBRUYNE Geert, Destelbergen;

Dr HANSEN Karen, Antwerpen;
Dr HINOUL Piet, Genk;
Dr VAN HERENDAEL Bruno, Schoten;
Dr VAN WIEMEERSCH Johan, Antwerpen;
Dr DE SCHRIJVER Dirk, Antwerpen.

Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 26 juillet 2006.
R. DEMOTTE

MÉDECINE INTERNE

Arrêtés ministériels du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en médecine interne (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine interne**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BUYSSCHAERT Martin, Kraainem;
Dr HAINAUT Philippe, Bruxelles;
Dr COGAN Elie, Bruxelles;
Dr DECAUX Guy, Beersel;
Dr FILLET Georges, Chaudfontaine;
Dr SCHEEN Andre, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DAMOISEAUX Philippe, Dinant;
Dr DERUE Génévieve, Ecaussinnes;
Dr LECOMTE Marianne, Chaudfontaine;
Dr MINEUR Philippe, Sambreville;
Dr SMELTEN Nicole, Erezee;
Dr SOUPART Alain, Bruxelles.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 août 2008, le docteur Damoiseaux, Philippe, de Dinant, agréé comme médecin spécialiste en médecine interne est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine interne, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Awada, Ahmad, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 août 2008 (Moniteur belge 03.09.2008).

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine interne**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. PEETERMANS Willy, Rotselaar;
Dr. VERHAEGHE Raymond, Herent;
Dr. DHONDT Annemieke, Gent;
Dr. OFFNER Fritz, Melle;
Dr. COUTTENYE Maria-Madeleine, Antwerpen;
Dr. MOORKENS Greta, Tienen;
Dr. LACOR Patrick, Grimbergen;
Dr. POPPE Kris, Overijse.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BECAUS Ignace, Merelbeke;
Dr BOCKAERT Johan, Mechelen;
Dr DERVEAUX Luc, Ukkel;
Dr MAES Bart, Lichtervelde;
Dr TEUWEN Jan, Brasschaat;
Dr VAN ACKER Kristien, Willebroek;
Dr VAN DURME Paul, Antwerpen;
Dr GOETSTOUWERS Paul, Brasschaat.

Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

MÉDECINE NUCLÉAIRE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en médecine nucléaire (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Médecine nucléaire**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr JAMAR François, Ottignies;
Dr VANDER BORGHT Thierry, Yvoir;
Dr GOLDMAN Serge, Bruxelles;
Dr MARTIN Philippe, Bruxelles;
Dr HUSTINX Roland, Fleron;
Dr LAROCK Marie-Paule, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOURGEOIS Pierre, Waterloo;
Dr COPIN Dominique, Nivelles;
Dr DELCORDE Anne, Bruxelles;
Dr JONARD Christian, Tournai;
Dr ZIEGELS Patrick, Neupre;
Dr ZREIK Henri, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Médecine nucléaire**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr MORTELMANS Lieven, Mechelen;
Dr STROOBANTS Sigrid, Keerbergen;
Dr DE THIBAUT DE BOESINGHE Leopold, Gent;
Dr VAN DE WIELE Christophe, Gent;
Dr BLOCKX Pierre, Antwerpen;
Dr CARP Laurens, Antwerpen;
Dr EVERAERT Hendrik, Kapellen;
Dr FRANKEN Philippe, Ukkel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DE WINTER Hugo, Wetteren;
Dr KIEBOOMS Lucas, Genk;
Dr MELIS Koenraad, Koksijde;
Dr MESOTTEN Liesbet, Diepenbeek;
Dr SPAEPEN Karoline, Knokke-Heist;
Dr TROCH Monique, Sint-Marten-Latem;
Dr VANHECKE Wim, Knokke-Heist;
Dr DE GEETER Frank, Oostkamp.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

MÉDECINE PHYSIQUE ET EN RÉADAPTATION

Arrêtés ministériels du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en médecine physique et réadaptation (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine physique et réadaptation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HANSON Philippe, Profondeville;
Dr NIELENS Henri, Wezembeek-Oppem;
Dr APPELBOOM Thierry, Wemmel;
Dr DIEUX Firmin, Ath;
Dr CRIELAARD Jean-Michel, Pepinster;
Dr DESSALLE Marguerite, Trooz.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr FRANC Pricilla, Tournai;
Dr LEMAITRE Denis, Bruxelles;
Dr LOIX Jean-Marie, Verviers;
Dr MAERTENS De Moordhout Benoit, Chaudfontaine;
Dr MARLIER Gaetane, Ciney;
Dr NUYTEN Wilfried, Walhain.

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Médecine physique et réadaptation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr KIEKENS, Carlote, Holsbeek;
Dr PEERS, Koenraad, Glabbeek;
Dr DE MUYNCK, Martine, Evergem;
Dr VANDERSTRAETEN, Guy, Laarne;
Dr CHAPPEL, Rudiger, Edegem;
Dr STASSIJNS, Gaetane, Antwerpen;
Dr JOOS, Erika, Aalst;
Dr VAN LAERE, Caroline, Bruxelles.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr D'HAESE, Mark, Wetteren;
Dr DE NEVE, Pascal, Oostende;
Dr DECLEIR, Ann, Gavere;
Dr LOOSEN, Willem, Leuven;
Dr MERTENS, Jan, Sint-Katelijne-Waver;
Dr SCHREURS, Ferdinand, Genk;
Dr VERMEERSCH, Dirk, Antwerpen;
Dr POULIART, Christiane, Antwerpen.

Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

OPHTALMOLOGIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en ophtalmologie (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Ophtalmologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DE POTTER Patrick, Bruxelles;
Dr HOEBEKE Michel, Hamois ;
Dr CORDONNIER Monique, Anderlecht;
Dr LIBERT Jacques, Bruxelles;
Dr LOCHT Benedicte, Nandrin;
Dr RAKIC Jean-Marie, Havelange.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr GERMAIN Bernadette, Liège;
Dr GILON Benoit, Soignies;
Dr KOLLER Jacqueline, Ath;
Dr HERMANS Georges, Bruxelles;
Dr BONNET Sabine, Liège;
Dr TERMOTE Herve, Bruxelles.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 5 mars 2007, le docteur Koller, Jacqueline, d'Ath, agréé comme médecin spécialiste en ophtalmologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en ophtalmologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Guiot, Amélie, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 2 mars 2007. (Moniteur belge du 27 mars 2007)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 mars 2007, le docteur Bonnet, Sabine, de Liège, agréé comme médecin spécialiste en ophtalmologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en ophtalmologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Putteman, Annie, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 30 mars 2007. (Moniteur belge du 10 avril 2007)

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Ophtalmologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr CASTEELS Ingele, Bertem;
Dr SPILEERS Werner, Herent;
Dr KESTELYN Philippe, Sint-Martens-Latem;
Dr VERBRAEKEN Hugo, Sint-Martens-Latem;
Dr SMETS Rose-Marie, Antwerpen;
Dr TASSIGNON Marie-Jose, Antwerpen;
Dr DEVRIENDT Marlene, Asse;
Dr SALU Paul, Wemmel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ADRIAENSSENS Leopold, Haacht;
Dr COLLA Brigitte, Tongeren;
Dr HEINTZ Bernard, Brugge;
Dr VAN CAELENBERGHE Eric, Lochristi;
Dr VAN DEN BERGH Andre, Hasselt;
Dr VAN DEN NESTE Christa, Sint-Martens-Latem;
Dr WILLE Christina, Eeklo;
Dr HAVERALS Herman, Wijnegem.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

PSYCHIATRIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en psychiatrie (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Psychiatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr CHARLIER Dominique, Ittre;
Dr DUBOIS Vincent, Overijse;
Dr APPELBOOM Jocelyne, Bruxelles;
Dr VERBANCK Paul, Bruxelles;
Dr ANSSEAU Marc, Anthisnes;
Dr BERTRAND Jean, Stamburges.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DELATTRE Jacqueline, Bruxelles;
Dr FLORIS Michel, Tournai ;
Dr JONARD Guy, Namur;
Dr LIEVENS Paul, Bruxelles;
Dr MOINET Alain, Bruxelles;
Dr ROSSIGNOL Paulette, Charleroi.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Psychiatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DEMYTTENAERE Koen, Overijse;
Dr DANCKAERTS, Marina, Rotselaar;
Dr BERNAGIE, Katrien, Ninove;
Dr VAN DEN ABBEELE Dirk, Lokeren;
Dr COSYNS Paul, Kortenberg;
Dr DEBOUTTE Dirk, Bertem;
Dr D'HAENEN Hugo, Meise;
Dr LAMPO Annik, De Pinte.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. COOTJANS Jan, Mechelen;
Dr. D'HAENENS Margareta, Bruxelles;
Dr. DIEPENDAELE Sabien, Zottegem;
Dr. DOM Geert, Boechout;
Dr. MAES Emmanuel, Tienen;
Dr. MATTHYS Françoise, Gent;
Dr. VERECKEN Andre, Gent;
Dr. DE BLEEKER Eugeen, Sint-Niklaas.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 1^{er} février 2007, le docteur Danckaerts, Marina, de Rotselaar, agréé comme médecin spécialiste en psychiatrie est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en psychiatrie, sur la proposition de faculté de Médecine de la « Katholieke Universiteit Leuven », en remplacement du docteur Peuskens, Joseph, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 5 janvier 2007. (Moniteur belge du 24 mai 2007)

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 8 septembre 2008, le docteur Bernagie, Katrien, de Ninove, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréée comme médecin spécialiste en psychiatrie, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en psychiatrie, sur la proposition de la Faculté de médecine de l'« Universiteit Gent », en remplacement du docteur De Smul, Caroline, dont elle achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 29 août 2008. (Moniteur belge du 12 septembre 2008)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.
Bruxelles, le 26 juillet 2006.
R. DEMOTTE

ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en anesthésie-réanimation (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Anesthésie-réanimation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr COLLARD Edith, Anhee;
Dr DE KOCK Marc, Chaumont-Gistoux;
Dr BARVAIS Luc, Wemmel;
Dr EWALENKO Patricia, Dilbeek;
Dr BRICHANT Jean-François, Liège;
Dr LAMY Maurice, Esneux.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DELBROUCK Didier, Mouscron;
Dr DEMEERE Jean-Luc, Meise;
Dr EVRARD Anne-Marie, Faimés;
Dr HENDRICKX Philippe, Lasne;
Dr JAUCOT Joseph, Namur;
Dr VAN OBBERGH Luc, Kraainem.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Anesthésie-réanimation**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr VANDERMEERSCH Eugene, Tielt-Winge;
Dr VAN GERVEN Elke, Oud-Heverlee;
Dr HERREGODS Luc, Kluisbergen;
Dr VERSICHELEN Linda, Gent;
Dr VERCAUTEREN Marcel, Edegem;
Dr TEN BROECKE Pieter, Sint-Job-in-'t-Goor;
Dr POELAERT, Jan, Afsnee;
Dr VAN DE VELDE Anne Irma, Dilbeek.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CARLIER Stefaan, Kortrijk;
Dr DE WILDE Philippe, Ronse;
Dr HEYLEN Rene, Genk;
Dr HIMPE Dirk, Schilde;
Dr JAMAER Luc, Kortesseem;
Dr MERGAERT Carine, Waregem;
Dr VERBEKE Jan, Aalst;
Dr NACKAERTS Geert, Oostende.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 octobre 2007, le docteur Ten Broecke, Pieter, Sint-Job-in-'t-Goor, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en anesthésie-réanimation est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anesthésie-réanimation, sur la proposition de la faculté de médecine de l'"Universiteit Antwerpen", en remplacement du docteur De Hert, Stefaan, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 26 octobre 2007. (MB 30.11.2007)

Par arrêté ministériel du 7 mars 2008, le docteur Poelaert, Jan, Afsnee, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste en anesthésie-réanimation est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en anesthésie-

réanimation, sur la proposition de la faculté de médecine de "Vrije Universiteit Brussel", en remplacement du docteur Camu Frederic, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 7 mars 2008. (MB 14.03.2008)

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

BIOLOGIE CLINIQUE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en biologie clinique (Moniteur belge du 11.08.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Biologie clinique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr GLUPCZYNSKI Gerald, Bruxelles;
Dr PHILIPPE Marianne, Bruxelles;
Dr STRUELENS Marc, Bruxelles;
Dr VERTONGEN Françoise, Bruxelles;
Dr DE MOL Patrick, Sprimont;
Dr TASSIN Françoise, Chaudfontaine.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOEUR Maryse, Charleroi;
Dr GOFFINET Pierre, Arlon;
Dr JARJOURA Salim, Mons;
Dr LIEVENS Michel, Bruxelles,
Dr MINON Jean-Marc, Liège;
Dr STAQUET Brigitte, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Biologie clinique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BLANCKAERT Norbert, Oud-Heverlee;
Dr MARIEN Godelieve, Leuven;
Dr PHILIPPE Jan, Deinze;
Dr PLUM Jean, Gent;
Dr GOOSSENS Herman, Asse;
Dr VAN HOOFF Viviane, Grobbendonk;
Dr GORUS Frans, Zemst;
Dr JOCHMANS Kristin, Vilvoorde.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr COPPENS Guy, Genk;
Dr CRIEL Arnold, Brugge;
Dr DE MOERLOOS Kaat, Zingem;
Dr LEMMENS Ann, Sint-Katelijne-Waver;
Dr MARCELIS Ludo, Roeselare;
Dr MOERMAN Jan, Keerbergen;
Dr RUMMENS Jean-Luc, Hasselt;
Dr DE SCHOUWER Pierre, Brecht.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

PÉDIATRIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression française de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en pédiatrie (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Pédiatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BODART, Eddy, Gesves;
Dr VERELLEN, Gaston, Bruxelles;
Dr CASIMIR, Georges, Bruxelles;
Dr LEVY, Jack, Bruxelles;
Dr MISSON, Jean-Paul, Chaudfontaine;
Dr SENTERRE, Jacques, Chaudfontaine.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BACHY, Alain, Charleroi;
Dr DAOUZLI, Baya, Waterloo;
Dr DEFLANDRE, Louis, Liège;
Dr LEFEBVRE, Françoise, Liège;
Dr MICHEL, Marianne, Genappe;
Dr PLETINCX, Michel, Braine-l'Alleud.

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en pédiatrie (Moniteur belge du 06.09.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Pédiatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr ALLEGAERT Karel, Leuven;
Dr DE BOECK Christiane, Boortmeerbeek;
Dr DHOOGHE Catharina, Zottegem;
Dr MATTHYS Dirk, Gent;
Dr DESAGER Kristine, Aartselaar;
Dr RAMET Joseph, Brussel;
Dr DE SCHEPPER Jean, Asse;
Dr VANDENPLAS Yvan, Beersel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ALLIET Philippe, Hasselt;
Dr DEGOMME Patrick, Brugge;
Dr INGELAERE Herwig, Kaprijke;
Dr LAGASSE Eliane, Zottegem;
Dr PEETERS Stefaan, Lede;
Dr RENDERS Fabienne, Koksijde;
Dr VEEREMAN Genevieve, Oud-Heverlee;
Dr AZOU Myriam, Oostende.

Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression française de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (Moniteur belge du 11.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BAYET Benedicte, Kraainem;
Dr VAN WIJCK Romain, Chaudfontaine;
Dr DERAEMAECCKER Rika, Grimbergen;
Dr DE MEY Albert, Anderlecht;
Dr HEYMANS, Olivier, Flemalle;
Dr JACQUEMIN Denise, Seraing.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BOVY Alain, Bruxelles;
Dr GOLDSCHMIDT Denis, Bruxelles;
Dr GREUSE Muriel, Lasne;
Dr LEY Robert, Bruxelles;
Dr NIZET Jean, Liège;
Dr WILLEMART Gaetan, Bruxelles.

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (Moniteur belge du 22.08.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HIERNER Robert, Zaventem;
Dr VRANCKX Jan, Grez-Doiceau;
Dr BLONDEEL Phillip, Merelbeke;
Dr MONSTREY Stanislas, Haaltert;
Dr TONDU Thierry, Brasschaat;
Dr LAGEY Katrien, Meise;
Dr WYLOCK Paul, Dilbeek.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr DEPOORTER Marc, Brugge;
Dr MERTENS Marianne, Antwerpen;
Dr MISSOTTEN Frans, Leuven;
Dr STOCKMANS Filip, Kortrijk;
Dr VANDEPUTTE Joan, Oudenaarde;
Dr VANHAESEBROUCK Albert, Sint-Niklaas;
Dr VANDEVOORT Marc, Asse.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

RADIODIAGNOSTIC

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en radiodiagnostic (Moniteur belge du 06.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Radiodiagnostic**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr MALDAGUE Baudhuin, Wavre;
Dr TRIGAUX Jean-Paul, Profondeville;
Dr AVNI Efraim, Bruxelles;
Dr BALERIAUX Danielle, Bruxelles;
Dr DONDELINGER Robert, Neuville-en-Condroz;
Dr TROTTEUR Geneviève, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. BRISBOIS Denis, Esneux;
Dr. DELCOUR Christian, Morlanwelz;
Dr. JORIS Jean-Paul, Eghezée;
Dr. MAHIEU Pierre, Overijse;
Dr. PEETRONS Philippe, Waterloo;
Dr. ZIEGELS Christian, Sprimont.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Radiodiagnostic**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DYMARKOWSKI Steven, Haacht;
Dr MARCHAL Guy, Oud-Heverlee;
Dr DUYCK Philippe, Gent;
Dr VERSTRAETE Koenraad, Brugge;
Dr PARIZEL Paul, Antwerpen;
Dr VAN GOETHEM Mireille, Sint-Amands;
Dr DE MEY Johan, Dilbeek;
Dr DESPRECHINS Brigitte, Kraainem.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CARPENTIER Luc, Eeklo;
Dr GEYSENS Philippe, Blanden;
Dr GILDEMYN Guy, Sint-Martens-Latem;
Dr VAN HOLSBEECK Bartel, Roeselare;
Dr VAN MIEGHEM Francois, Zwijndrecht;
Dr VANFLETEREN Marc, Brugge;
Dr VANHOENACKER Piet, Aalst;
Dr ROOSENDAAL Marijke, Grobbendonk.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

RHUMATOLOGIE

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression française de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en rhumatologie

(Moniteur belge du 06.09.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Rhumatologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr BOUTSEN Yves, Namur;
Dr DEVOGELAER Jean-Pierre, Namur;
Dr PERETZ Anne, Bruxelles;
Dr STEINFELD Serge, Bruxelles;
Dr ANDRE Béatrice, Chaudfontaine;
Dr MALAISE Michel, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BRASSEUR Jean, Bruxelles;
Dr CAUSSIN Emmanuelle, Bruxelles;
Dr ENGELBEEN Jean-Paul, Bruxelles;
Dr MINDLIN Alain, Wezembeek-Oppem;
Dr VAN ROSSUM Pierre, Bruxelles;
Dr WOUTERS Micheline, Bruxelles.

Arrêté ministériel du 26 juillet 2006 portant nomination des membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la Commission d'agrégation de médecins spécialistes en rhumatologie

(Moniteur belge du 27.09.2006)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes en Rhumatologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr LUYTEN, Frank, Kraainem;
Dr WESTHOVENS, Rene, Maaseik;
Dr MIELANTS, Herman, Kalmthout;
Dr VERBRUGGEN, August, Nazareth;
Dr DE CLERCK, Luc, Antwerpen;
Dr VAN OFFEL, Jan, Edegem;
Dr MORIS, Muriel, Keerbergen;
Dr VERBRUGGEN, Leon, Wemmel.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BERGHS, Hubert, Genk;
Dr COPPENS, Marleen, Genk;
Dr DE CLERCQ, Luc, Antwerpen;
Dr GOETHALS, Luc, Antwerpen;
Dr GYSELBRECHT, Godelieve, Aalst;
Dr JANSSENS, Xavier, Gent;
Dr SCHATTEMAN, Godelieve, Mortsels;
Dr FRANCX, Luc, Mortsels.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 26 juillet 2006.

R. DEMOTTE

GÉRIATRIE

Arrêté ministériel du 19 mai 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes, porteurs du titre professionnel particulier de médecins spécialiste en gériatrie (Moniteur belge du 29.05.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gériatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

CORNETTE Pascale, Wezembeek-Oppem;
SWINE Christian, Bruxelles;
VAN ACHTER Odette, Charleroi;
PEPERSACK Thierry, Uccle;
COENEN Anne, Seraing;
PETERMANS Jean, Fexhe-le-Haut-Clocher.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

LESAGE Véronique, Nivelles;
VAN NES Marie-Claire, Kessel-Lo;
BEYER Ingo, Bruxelles;
LEMAIRE Pierre, Namur;
CLAEYS Christian, Braine-l'Alleud;
BERG Nikolai, Liège.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Gériatrie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

MOERENMANS Marie-Helene, Edegem;
VANDEWOUDE Maurits, Berchem;
PELEMANS Walter, Kessel-Lo;
JOOSTEN Etienne, Herent;
VAN DEN NOORTGATE Nele, Gent;
MICHIELSEN Walter, Destelbergen;
LAMBERT Margareta, Grimbergen ;
METS Tony, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

VANDENBROUCKE Michel, Mechelen;
SCHILDERMANS Ferdinand, Keerbergen;
DANIELS Hugo, Genk;
JOOSEN Henk, Sint-Truiden;
GABRIEL Geert, Ichtegem;
DEMEYER Danny, Ieper;
VAN HEUVERSWYN Antoine, Wetteren;
BAEYENS Jean-Pierre, Oostende.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 31 mai 2006.

Bruxelles, le 19 mai 2006.

R. DEMOTTE

RÉADAPTATION FONCTIONNELLE

Arrêté ministériel du 23 avril 2003 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes, porteur d'un des titres professionnels particulier prévus à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 et en réadaptation fonctionnelle et professionnelle des handicapés (Moniteur belge du 30.07.2003)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes, porteur d'un des titres professionnels particulier prévus à l'article 1^{er} du l'arrêté royal 25 novembre 1991 et en réadaptation fonctionnelle et professionnelle des handicapés**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

DE NAEYER Jacques, Hamme-Mille;
DE BARSY Thierry, Antwerpen;
MANSBACH Anne-Laure, Ukkel;
SERGYSELS Roger, Ukkel;
DESSALLE Marguerite, Trooz;
PIRNAY Freddy, Spa.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

VAN DER DEELEN Paule, Wepion;
SACRE Façoise, Alleur;
MILLET Benoîte, Brussel;
WANET Guy, Mont-sur-Marchienne;
DE VALERIOLA Yvon, Seneffe;
THIRIAUX Jacques, Mont-sur-Marchienne.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes, porteur d'un des titres professionnels particulier prévus à l'article 1^{er} du l'arrêté royal 25 novembre 1991 et en réadaptation fonctionnelle et professionnelle des handicapés**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

CASAER Paul, Blanden;
BUYCK Anne, Mortsel;
VAN LAERE Myriam, Lokeren;
VAN CAUWENBERGE Paul, De Pinte;
COSYNS Paul, Kortenberg;
BRUTSAERT Dirk, Waarloos;
HASAERT Danielle, Elsene;
LAMBERT Margareta, Grimbergen.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

PORIAU Stefaan, Knokke-Heist;
POULIART Christiane, Antwerpen;
D'HOOGHE Anne Marie, Geel;
KETELAER Pierre, Brussel;
VAN DEUREN Hubert, Zaventem;
FRANCKX Hilde, Vlissegem;
PUT Theopiel, Genk;
DENEVE Pascal, Oostende.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge .
Bruxelles, le 23 avril 2003.

J. TAVERNIER

GESTION DE DONNÉES DE SANTÉ

Arrêté ministériel du 12 février 2003 portant nomination des membres de la Commission d'agrération de médecins spécialistes en gestion de données de santé (Moniteur belge du 28.02.2003)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Gestion de données de santé**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

LEJEUNE, Philippe, Merbes-le-Château;
MELOT, Christian, Forest;
ROGER FRANCE, Francis, Uccle;
BEGUIN, Claire, Ottignies;
JACQUEMIN, Denise, Seraing;
GILLET, Pierre, Neupré.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

BOSSON, Danielle, Halle;
CORBEEL, Louis, Wavre;
DE ROOSE, Marc, Jette;
MINON, Jean-Marc, Liège;
RUTTEN, Patrick, Offagne;
STILLEMANS, Christiane, Floreffe.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes en Gestion de données de santé**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

BOSSAERT, Leo, Boechout;
LUYTEN, Leon, Duffel;
DE BACKER, Gui, Sint-Martens-Latem;
PRAET, Marleen, Gent;
VAN DEN BOSCH, Bart, Lubbeek;
VLEUGELS, Arthur, Lubbeek;
SCHOTS, Jan, Antwerpen;
DE POORTER, Anne Marie, Brugge.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

DE MOOR, Georges, Heusden;
HEIRMAN, Peter, Diepenbeek;
HEYLEN, René, Genk;
SIEBEN, Guido, Gent;
VANDEWALLE, Christina, Zoersel;
MEUSER, Anne, Boechout;
BOECKXSTAENS, Christiane, Boutersem;
DE SCHOUWER, Pieter, Brecht.

Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 23 janvier 2004, le docteur De Poorter, Anne Marie, de Brugge, docteur en médecine, chirurgie et accouchements, agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes, porteurs du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gestion de données de santé sur la proposition de faculté de Médecine de la « Vrije Universiteit Brussel », en remplacement du docteur Marichal, Miriam, dont elle achèvera le mandat. Cet arrêté entre en vigueur le 23 décembre 2003. (Moniteur belge du 1^{er} avril 2004)

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge .
Bruxelles, le 12 février 2003.

J. TAVERNIER

MÉDECINE D'URGENCE

Arrêté ministériel du 12 octobre 2007 portant nomination des membres de la Commission d'agrération des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë (Moniteur belge du 23.10.2007)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Meert, Philippe, Ixelles;
Dr Vanpee, Dominique, Profondeville;
Dr Mols, Pierre, Beersel;
Dr Penaloza, Andrea, Bruxelles;
Dr D'Orio, Vincent, Angleur;
Dr Hartstein, Garry, Trooz.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr Jacques, Jean-Marie, Ecaussinnes;
Dr Gobbe, Pascale, Jemeppe-sur-Sambre;
Dr Fox, Albert, Namur;
Dr Brandt, Marie-France, Bruxelles;
Dr Todorov, Peter, Ittre;
Dr Lebaupin, Catherine, Bruxelles.

Par arrêté ministériel du 18 février 2008, le Dr Hartstein, Garry, Trooz, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du Dr Micheels, Jean, dont il achèveront le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 31 janvier 2008. (Moniteur belge du 27 février 2008)

Par arrêté ministériel du 12 février 2008, le Dr Mols, Pierre, Beersel, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrération des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du Dr Lheureux, Philippe, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 février 2008.

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrération des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Knockaert, Daniel, Haasrode;
Dr Sabbe, Marc, Rotselaar;
Dr Calle, Paul, Melle;
Dr Buylaert, Walter, Mariakerke;
Dr Beaucourt, Luc, Kontich;
Dr Schwagten, Veerle, Hove;
Dr Devue, Katleen, Brussel;
Dr Hubloue, Ives, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr De Wit, Nadine, Beringen;
Dr Stroobants, Jan, Brecht;
Dr Mennes, Jozef, Brecht;
Dr Vandavelde, Charles, Knokke-Heist;
Dr Heylen, René, Genk;
Dr Demeyer, Ignace, Mechelen;
Dr Meulemans, Agnes, Oud-Heverlee;
Dr Druwe, Patrick, Lint.

Le présent arrêté produit ses effets le 12 octobre 2007.

Bruxelles, le 12 octobre 2007.

D. DONFUT

MÉDECINE D'ASSURANCE ET EXPERTISE MÉDICALE

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale (Moniteur belge du 22.01.2008)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Bonbled, Frédéric, Lasne;
Dr Dubuc, Jean-Emile, Marche-en-Famenne;
Dr Lucas, Pierre, Bruxelles;
Dr Falez, Freddy, Pottes;
Dr Boxho, Philippe, Beaufays;
Dr Huskin, Jean-Pierre, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr Bremen, Jacques, Bruxelles;
Dr Bergiers, Guy, Alsemberg;
Dr Werquin, Jean Pierre, Brussel;
Dr Milbouw, Germain, Vezin;
Dr Grignet, Jean-François, Liège;
Dr Castaigne, Luc, Thuin.

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine d'assurance et expertise médicale** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Donceel, Peter, Herent;
Dr Vandeweerd, Marc, Asse;
Dr Vanderstraeten, Guy, Laarne;
Dr Braeckman, Lutgart, Schoonaarde;
Dr Van Sprundel, Marc, Edegem;
Dr Stassijns, Gaetane, Antwerpen;
Dr Casteleyn, Pierre-Paul, Dilbeek;
Dr Janssens, Jan, Groot-Bijgaarden.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr Goubau, Jean, Loppem;
Dr Janssens, Xavier, Gent;
Dr Lindemans, Ignaas, Halle;
Dr Linden, Patrick, Roeselare;
Dr Swinnen, Floribert, Oostduinkerke;
Dr Verborgh, Christian, Meise;
Dr Verlooy, Jan, Antwerpen;
Dr Duprez, Herman, Tielt.

Erratum - Dans l'arrêté ministériel du 12 novembre 2007, il faut lire dans le texte : Dr Vanderstraeten, Guy, Laarne ; au lieu de Dr Brusselmans, Wilfried, Melle. (Moniteur belge du 28 mars 2008)

Le présent arrêté produit ses effets le 12 novembre 2007.

Bruxelles, le 12 novembre 2007.

D. DONFUT